

La lettre des Agrégés d'Aquitaine



N° 14
16 février 2017

Mouvement Inter-académique 2017

se-unsa.org

Ma mut'
je m'en
occupe !

Les commissions paritaires nationales se tiendront du 6 au 9 mars 2017. Nos militants vous appelleront pour vous donner le résultat de votre mutation. Si vous recevez un sms du Ministère avant cette date, nous vous conseillons de considérer ce message avec la plus grande prudence, les commissions paritaires apportant de nombreuses modifications aux projets de mutation reçus par sms, en raison notamment d'erreurs de barème ou autres correctifs. Nous restons à votre disposition pour toute question à ce sujet.

Calendrier prévisionnel des mutations inter-académiques :

Lundi 6 mars :

- matin : SII, techno
- après-midi : Doc, éco gestion, SES, arts plastiques, arts appliqués

Mardi 7 mars :

- matin : lettres classiques, lettres modernes, philosophie
- après-midi : maths

Mercredi 8 mars :

- après-midi : sciences physiques, SVT

Jeudi 9 mars :

- matin : anglais, allemand, espagnol
- après-midi : histoire-géographie, éducation musicale, CPIF, italien, langues rares

Comme chaque année, le SE-UNSA mettra à votre disposition quatre lignes téléphoniques pour connaître les résultats vous concernant :

01 44 39 23 16 01 44 39 23 26
01 44 39 23 36 01 44 39 23 46

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article996>

Mouvement Intra 2017

Le mouvement intra-académique se déroulera du 14 au 27 mars 2017 à 12 h.

Doivent participer les entrants dans l'académie, les collègues touchés par une mesure de carte scolaire et ceux qui veulent muter. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations. Vous pouvez dès maintenant prendre un rendez-vous à la section académique pour des conseils personnalisés et pour faire suivre votre demande de mutations par les commissaires paritaires du SE-UNSA. (Le mouvement Inter comme le mouvement Intra sont étudiés dans des Formations Paritaires Mixtes regroupant les commissaires paritaires élus certifiés et agrégés)

Fait marquant cette année, le Ministère octroie 256 emplois dans le second degré pour notre académie [lire : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article989>].

Tout savoir sur le calendrier : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1001>

Baromètre des métiers

Dites-nous ce que vous pensez de votre métier et comment vous le voyez évoluer...

Lien : <http://www.unsa-education.com/spip.php?article2753>

Avancement d'échelon

C.A.P.N. : du 21 au 23 février 2017

Demandez le suivi de votre dossier si vous ne l'avez pas encore fait en cliquant sur le lien suivant : <http://enseignants.se-uns.org/Avancement-d-echelon-des-agreges-2017>

Hors classe

La CAPA se réunira le 3 mai 2017. Vous pourrez consulter l'avis de votre chef d'établissement et de votre IPR sur I-prof 15 jours avant.

Pour le suivi de votre dossier, veuillez renvoyer votre fiche de suivi en cliquant sur le lien suivant : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article497>

Retard PPCR - Mise en oeuvre : Calendrier de mise en place.

Du retard a été pris dans la mise en oeuvre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Il s'explique par des difficultés techniques exposées dans un mail reçu dans votre boîte institutionnelle ; il indiquait que la revalorisation sera actée en mars avec rattrapage.

Analyses et précisions du SE-UNSA, savoir combien vous allez gagner : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article999>

Avancement d'échelon : les 6e et 8e échelons seront inspectés en priorité avant juin 2017



Dans le cadre du dispositif PPCR signé par l'Unsa Education, la réforme de l'évaluation des personnels inclut un rendez-vous de carrière se substituant à l'actuelle notation et prévoit donc la fin de l'inspection sous la forme actuelle. Un rendez-vous de carrière est prévu, notamment pour les collègues aux 6e et 8e échelons de la classe normale afin de déterminer une éventuelle accélération de carrière d'un an. Toutefois, dans la phase transitoire que constitue l'année scolaire 2016-2017, les notes pédagogiques des personnels éligibles demeureront un critère pour déterminer ces accélérations de carrière dès septembre 2017. Les inspecteurs vont donc procéder à des inspections « ancienne version » (c'est-à-dire notée) d'ici la fin de la présente année scolaire pour certains de ces collègues, afin qu'ils bénéficient d'une note pédagogique suffisamment à jour.

Les collègues au 6e échelon avec une ancienneté égale ou inférieure à 1 an dans l'échelon au 1er septembre 2016, ainsi que les collègues au 8e qui, à cette même date, ont une ancienneté comprise entre 6 mois et 18 mois sont concernés lorsque leur dernière inspection a plus de 3 ans.

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au Comité Technique Académique (C.T.A.)	Evelyne FAUGEROLLE	Collège Les Lesques à LESPARRÉ Elue au CTA et à la CAPA des certifiés et FPMA
Christine MOINE-UIBER	Lycée Brémontier à BORDEAUX Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés et FPMA	Sophie MERCADAL	Collège d'Albret à DAX Elue à la CAPA des certifiés et FPMA
Evelyne BRUN	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des certifiés et FPMA	Patricia ESCAPIL	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés et FPMA
Anne MARCHAND	LPO Albert Claveille à PERIGUEUX Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	Christelle LABATUT	Collège Rosa Bonheur à BRUGES Elue à la CAPA des certifiés et FPMA
Liza MARTIN	L.P. La Morlette à CENON Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org